

Décision n° 2025-1236
de la présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 19 juin 2025
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

La présidente de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse ;

Vu la directive 2018/1972 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 établissant le code des communications électroniques européen ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 4 mai 2021 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision du 19 février 2025 portant délégation de signature pour les actes se rapportant au fonctionnement de l’Autorité ou à l’exécution de ses décisions ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d’utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l’Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l’exécution de la présente décision qui sera notifiée, avec son annexe, aux titulaires.

Fait à Paris, le 19 juin 2025,

Pour la Présidente et par délégation

Laurent CHAPELLE
Chef de l’unité gestion des fréquences

Annexe à la décision n° 2025-1236
de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse
en date du 19 juin 2025

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
199107879	ASSOC DEPARTEMENTALE PROTECTION CIVILE	63 LE CENDRE	1 VHF
199200232	LINXENS FRANCE	78 MANTES LA JOLIE	1 UHF
199601566	MADININA-TAXI	97 FORT DE FRANCE	2 VHF
200301786	PEPINIERES ALLAVOINE	91 BIEVRES	1 UHF
200501216	RENAULT TRUCKS	78 VERSAILLES	2 UHF
200501926	AGENCE NATIONALE FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	88 GOLBEY	1 UHF
201302272	ARQUUS	78 VERSAILLES	1 UHF
201400888	FONDATION DE L'ARMEE DU SALUT	13 MARSEILLE	1 VHF
201401171	LE PHENIX THEATRE VALENCIENNES	59 VALENCIENNES	1 UHF
201900820	SCOTT BADER SAS	80 AMIENS	1 UHF
202000001	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	13 MARSEILLE	2 UHF
202001085	TERELIAN	75 PARIS 18	1 UHF
202101505	RAZEL-BEC	13 MARSEILLE	2 UHF
202200227	TERELIAN	95 DOMONT	1 UHF
202200236	RAZEL-BEC	94 SAINT-MAUR-DES-FOSSES	2 UHF
202203985	TERELIAN	95 FREPILLON	1 UHF
202300564	TERELIAN	95 FREPILLON	1 UHF
202300581	COREDIF	92 COLOMBES	1 UHF
202400017	BEPROTECT SECURITE PRIVEE	77 NOISIEL	1 UHF
202400124	TERELIAN	95 FREPILLON	1 UHF
202402365	EIFFAGE CONSTRUCTION ENVIRONNEMENT GRAND OUEST	72 LE MANS	2 UHF